



# La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Mars  
2015

Le mot de notre fondateur

« Dieu avait créé Adam et Ève en état de grâce. Ils avaient été élevés à l'ordre surnaturel, ils avaient donc la vie divine en eux. Ils l'ont perdue et, en même temps, ils ont fait entrer un désordre profond à l'intérieur de la nature humaine elle-même. Ils ont, à cause de leur péché, de leur désobéissance, déséquilibré la nature humaine. »

Conférence spirituelle  
du 12 février 1976

## Par la faute d'un seul

C'est la tragique histoire du paradis perdu, la chute de l'homme après la chute des anges. Mais il y a dans l'humanité une si forte liaison de tous les membres entre eux et à leur chef qu'il a suffi d'un péché d'Adam pour entraîner tout le genre humain dans sa chute. Le péché originel, c'est toute notre nature tombée d'un seul coup et viciée dès l'origine en la personne et par la faute du premier qui l'a incarnée et représentée. C'est le poison répandu dans la source et qui contamine toute la rivière. Cette faute se perpétue de génération en génération. Elle se transmet à tous les descendants par la force même du lien qui les rattache à leur origine commune. Elle est si radicale et si universelle que les autres



L'homme a été créé pour le Ciel

fautes n'en paraissent être que l'aggravation et la triste suite. Lorsqu'ils deviennent à leur tour personnellement pécheurs, les autres hommes ne font guère que reproduire, par imitation, en quelque sorte, l'œuvre néfaste du premier homme. Telle est la puissance du péché originel qu'il engendre à certains égards les péchés actuels.

Si Adam et Eve ont été créés pour le paradis, il nous revient de gagner à notre tour notre place auprès de Dieu. Et pour cela, il faut que nous ayons une certaine ressemblance avec lui. Sinon comment se réaliserait la promesse qu'il a faite de jouir de lui par la vision béatifique ? C'est le rôle de la grâce sanctifiante, qui chasse le péché de notre âme et nous fait participer à la charité de Dieu qui établit en nous sa demeure.



*Après le péché, la promesse du Sauveur*

La grâce sanctifiante est un don surnaturel, parce qu'elle dépasse les capacités de notre nature. C'est un don gratuit que Dieu nous fait, et qui demeure en nous tant que nous ne commettons pas de faute mortelle. Cette grâce nous parvient par l'intermédiaire de l'Eglise, qui est chargée ici-bas de distribuer les dons de Dieu, et surtout les mérites de Jésus-Christ, notre Sauveur. Toute grâce, toute augmentation de grâce nous vient de la source inépuisable de la grâce de Jésus, notre unique Sauveur. C'est la propre vie de Jésus qui circule dans nos âmes, surtout par le moyen des sacrements, à commencer par le baptême qui inaugure cette vie surnaturelle.

Mais il y a des obstacles en nous. Jusqu'à notre dernier soupir, il va falloir combattre. Bien souvent, nous avons des pensées, des activités qui ne sont pas conformes à la volonté de Dieu. Se posséder soi-même, c'est une qualité indispensable, mais avec la grâce de Dieu ; nous ne pouvons pas y arriver sans elle, mais nous devons y tendre. Nous devons nous examiner pour savoir dans quel domaine de notre activité nous ne sommes pas maîtres de nous-mêmes. Et nous pouvons le remarquer quand nous faisons des choses qui sont contraires à la volonté de Dieu. Il faut rechercher la possession, la maîtrise de soi. On se possède lorsqu'on est capable de soumettre entièrement son activité, sa vie, ses journées, ses biens, ses pensées à Jésus-Christ. ◆

**Père Claret**

## Réponses aux lecteurs

### Qui furent les premiers hommes ?

Les premiers hommes furent Adam et Ève, créés directement par Dieu. Ils sont aussi appelés nos premiers parents parce que tous les autres hommes sont leurs descendants.

### Adam et Eve furent-ils créés faibles et sujets à la misère comme nous le sommes maintenant ?

NON : ils furent créés dans un état de bonheur, avec une destinée et des dons supérieurs à la nature humaine.

### Quelle destinée Adam et Eve reçurent-ils de Dieu ?

VOIR DIEU ET JOUIR éternellement de Lui, le Bien infini ; et comme cela dépasse absolument la capacité de la nature, ils reçurent en même temps, pour y atteindre, une puissance **sumaturelle** appelée la grâce sanctifiante.

### Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?

UN DON **sumaturel** qui éleva Adam et Eve à la dignité d'enfants de Dieu et d'héritiers du Ciel.

### En plus de la grâce, qu'est-ce que Dieu avait encore donné à Adam et Eve ?

#### QUATRE DONS préternaturels :

. La science infuse pour Adam, chef de l'humanité, et une grande facilité à apprendre pour tous les deux.

. L'impassibilité, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas souffrir.



Grâce à sa science infuse Adam nomma tous les animaux

- . L'immortalité du corps contrairement aux autres êtres vivants.
- . L'intégrité, c'est-à-dire la parfaite maîtrise de leurs passions ou « états d'âme ».



**Adam et Eve devinrent-ils faibles et sujets à la misère comme nous le sommes maintenant ?**

OUI en mangeant le fruit de l'arbre de la Science du Bien et du Mal malgré l'interdiction de Dieu. Cette désobéissance faite par orgueil était une offense grave contre Lui : ce fut le premier péché des hommes.

**Quels dommages causa ce péché d'Adam ?**

SIX dommages :

- . La perte de la grâce sanctifiante et de tous les autres dons **sumaturels** qui l'accompagnent.
- . La fin de leur conversation quotidienne avec Dieu dans la brise du soir.
- . L'exclusion du Ciel.
- . L'assujettissement au péché, au démon et à l'Enfer même.
- . La perte des 4 dons **préternaturels** que Dieu avait accordé à la Création : l'impassibilité, l'immortalité du corps, l'intégrité et le don de science.
- . L'exclusion du Jardin de délices où Adam et Eve vivaient.

**Y-a-t-il une différence entre un don surnaturel et un don préternaturel ?**

OUI : un don **sumaturel** dépasse les lois de la nature sans pour autant lui être incompatible, par exemple ressusciter ; un don préternaturel passe outre les lois de la nature, par exemple être immortel.

**Comment s'appelle le péché auquel Adam a assujetti les hommes par sa faute ?**

LE PECHÉ ORIGINEL parce que, commis au commencement de l'humanité, il se transmet avec la nature à tous les hommes dès leur conception.

## En quoi consiste le péché originel ?

Le péché originel consiste dans la privation de la grâce originelle que, selon la disposition de Dieu, nous devrions avoir mais que nous n'avons pas. Le chef de l'humanité, par sa désobéissance, s'en est privé lui-même avec nous tous, ses descendants.

## Parmi les enfants d'Adam, personne n'a-t-il jamais été préservé du péché originel ?

SI, parmi les enfants d'Adam, seule la très sainte Vierge Marie a été préservée du péché originel parce qu'elle fut choisie pour être Mère de Dieu. Elle est « pleine de grâce » donc sans péché dès le point de départ de son existence. C'est pourquoi la Sainte Église célèbre son Immaculée Conception (8 décembre).

## L'homme, à cause du péché originel, devait-il rester exclu pour toujours du paradis ?

OUI SI pour le sauver la deuxième personne de la Sainte Trinité, Notre Seigneur Jésus-Christ, ne s'était pas faite homme.

## Qu'a fait la deuxième personne de la Sainte Trinité pour nous sauver ?

Pour nous sauver, c'est-à-dire pour nous racheter du péché et nous mériter le Ciel, la deuxième personne de la Sainte Trinité faite homme a souffert et s'est sacrifiée elle-même sur la Croix.



## Comment bénéficier du Salut offert par Dieu ?

Grâce aux sept sacrements, à commencer par la réception du saint baptême. L'Église qui a le souci du salut des âmes enjoint les parents à faire baptiser leurs enfants dans le mois qui suit leur naissance.

Ajoutons au baptême la réception fréquente des sacrements d'Eucharistie et de Confession. ◆



**Souviens-toi du  
« pourquoi ? »  
de notre Guyane !**

**P**our préparer les esclaves à l'émancipation, la Mère Javouhey, à Mana, achète de plus en plus d'esclaves. Tous les esclaves « saisis » lors de trafic contrevenant à l'interdiction de la traite lui sont envoyés.

L'abolition de l'esclavage est proclamée en Guyane le 10 juin 1848.

L'arrêt de l'esclavage met un terme à l'économie florissante faute de bras. Face à cet effondrement, Napoléon III met en place la transportation de délinquants de droit commun et d'opposants politiques. Il prononce ces mots à la Chambre : « Six mille condamnés, renfermés dans nos bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon grèvent notre budget de plus en plus et menacent incessamment la Société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et en même temps plus humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation française. »

Dès 1852 les bagnes de Guyane voient le jour, alors que la création officielle n'est effective qu'en mars 1854. La transportation des femmes ne commencera qu'en 1859. ♦

## LE PECHE ORIGINEL

Dieu avait créé Adam et Eve heureux. S'ils étaient restés fidèles, ils auraient pu transmettre à leurs descendants les bienfaits reçus de Dieu, mais Adam, chef de l'humanité, en offensant gravement Dieu, a entraîné tous les hommes dans les conséquences de son péché.

Le péché auquel Adam assujettit les hommes par sa faute s'appelle le péché originel parce que, commis au commencement de l'humanité, il se transmet avec la nature à tous les hommes dans leur origine. <sup>72</sup>

### I L'ETAT ORIGINEL

Avant de considérer l'état de l'homme aujourd'hui, il faut connaître son état à l'origine. On comprend mieux alors les luttes auxquelles nous sommes soumis.

L'homme ne fut pas créé faible et misérable comme nous le sommes maintenant, mais dans un état de bonheur, avec une destinée et des dons supérieurs à la nature humaine. <sup>67</sup>

On peut donc distinguer 5 états possibles de la nature humaine :

- a) **Nature pure** : c'est la nature pure (âme et corps + leurs facultés) mais sans les dons préternaturels, sans la grâce, sans la faute. Cet état n'a jamais existé.
- b) **Nature intègre** : c'est la nature, avec les dons préternaturels, mais sans la grâce, sans la faute. Lui non plus n'a jamais existé.
- c) **Justice originelle** : c'est la nature avec la grâce sanctifiante, avec les dons préternaturels et sans la faute. C'est l'état dans lequel Dieu a créé l'homme.
- d) **Nature déchue** : c'est la nature, mais blessée, sans la grâce, sans les dons préternaturels. C'est l'état de l'homme après la chute, mais sans tenir compte de la rédemption de Notre Seigneur.
- e) **Nature restaurée** : c'est la nature, toujours blessée, mais avec la grâce et sans les dons. C'est notre état actuel.

## 1 Les dons naturels

Ce sont ceux qui font partie de notre nature : intelligence et volonté en particulier.

## 2 Les dons surnaturels

Adam et Eve n'ont pas été créés au Ciel, c'est-à-dire avec la vision béatifique, ce bonheur parfait qui récompense les justes. Mais il y étaient destinés (à condition d'être trouvés fidèles). Ils possédaient donc déjà la grâce sanctifiante.

L'homme reçut de Dieu la très haute destinée de le voir et de jouir éternellement de lui, le Bien infini ; et comme cela dépasse absolument la capacité de la nature, l'homme reçut en même temps, pour y atteindre, une puissance surnaturelle appelée la grâce. <sup>68</sup>

## 3 Les dons préternaturels

En plus de la grâce, Dieu avait donné à l'homme l'exemption des faiblesses et des misères de la vie, et de la nécessité de mourir, à la condition de ne pas pécher. Malheureusement, Adam, le chef de l'humanité, commit le péché en mangeant du fruit défendu. <sup>69</sup>

- a) **Impassibilité** : Adam et Eve ignoraient la souffrance de quelque ordre que ce fût.
- b) **Immortalité** : Adam et Eve ne devaient pas mourir.
- c) **Science** : créés à l'âge adulte, Adam et Eve avaient reçu directement de Dieu cette science que nous apprenons de notre éducation pour vivre. Seul ce don ne devait plus se transmettre.
- d) **Intégrité** : c'est la bonne ordonnance des facultés d'Adam qui faisait qu'il n'était pas soumis à la concupiscence. *Le corps obéissait (sans effort) aux passions, les passions à la volonté, la volonté à l'intelligence.* Il s'agit du plus beau des dons. On peut le retrouver (un peu) avec la grâce.



## II L'ÉPREUVE ET LE PECHE D'ADAM

### 1 L'épreuve

Adam et Eve étaient au paradis terrestre, mais ils ne connaissaient pas encore le bonheur absolu du Ciel avec la vision béatifique. Ils devaient d'abord le mériter par la fidélité à la loi de Dieu.

### 2 Le péché d'Adam

Le péché d'Adam fut un péché grave d'orgueil et de désobéissance. 70

## III LA TRANSMISSION DU PECHE ORIGINEL

### 1 A toute la postérité

Le péché d'Adam le dépouilla, lui et tous les hommes, de la grâce et de tous les autres dons surnaturels. Il les assujettit au péché, au démon, à la mort, à l'ignorance, aux mauvaises inclinations et à toutes les autres misères. Enfin il les exclut du paradis. 71

Le péché originel consiste dans la privation de la grâce originelle que, selon la disposition de Dieu, nous devrions avoir mais que nous n'avons pas, parce que le chef de l'humanité, par sa désobéissance, s'en est privé lui-même avec nous tous, ses descendants. 73

Le péché n'est pas personnel en nous ; c'est un péché de la nature, qui affecte cependant notre responsabilité. Il se transmet par la naissance ou génération. La seule exception (miraculeuse) est la Vierge Marie (d'où le dogme de l'Immaculée Conception fêté le 8 décembre).

Le péché originel est volontaire, et par conséquent faute pour nous, en ceci seulement qu'Adam l'a commis volontairement, en tant que chef de l'humanité. Et c'est pourquoi Dieu ne punit pas, mais simplement ne récompense pas de son paradis celui qui n'aurait que le péché originel. 74

## 2 Conséquences

- a) La nature est encore capable de bien, mais ce bien est très difficile.
- b) Les dons ont disparu : souffrance, mort, ignorance, concupiscence.
- c) La grâce est perdue : on naît « fils de colère » dit saint Paul.
- d) Sans la rédemption, nous sommes condamnés à l'enfer. Mais la rédemption est immédiatement promise : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne ; elle te brisera la tête, et toi, tu lui tendras des embûches au talon » (Gen. 3, 15)

Les enfants morts sans baptême ne peuvent être sauvés, n'ayant pas la grâce. Ils ne sont pas non plus damnés parce que la nature humaine est rachetée (caractère universel de la Rédemption). Ils vont donc aux limbes des enfants.

**NB :** Les blessures restent même après le Baptême. D'où cette inclination au mal que nous ressentons tous. Mais il ne faut pas confondre cette inclination au mal avec le péché lui-même. Il n'y a péché que s'il y a consentement : « Sentir n'est pas consentir ».

- ✖ Notre intelligence est blessée par l'ignorance (on ignore, on peine à apprendre, on oublie...).
- ✖ Notre volonté est blessée par la malice (on désire ce qui n'est bon qu'en apparence, mais qui nous détourne du bien suprême : Dieu).
- ✖ Notre « irascible » est blessé par la faiblesse (on abandonne devant une difficulté ou on ne persévère pas dans l'effort).
- ✖ Notre appétit est blessé par la concupiscence (on recherche des plaisirs désordonnés, sans mesure).

L'homme, à cause du péché originel, devait rester exclu pour toujours du paradis si Dieu, pour le sauver, n'avait promis et envoyé du Ciel son propre Fils, Jésus-Christ. <sup>75</sup>

Malgré son ingratitude, l'homme va pouvoir se sauver en étant racheté par le Sauveur, à condition d'être uni à lui par la foi, l'espérance et la charité.



**Souviens-toi du  
« pourquoi ? »  
de notre Martinique !**

**M**onseigneur Carméné en fut extrêmement contrarié, et, à son retour de congé, furieux, convoqua son Vicaire Général . Il y eut une séance orageuse, à la suite de laquelle l'Abbé Cudennec qui avait été, pendant plus de quinze ans, son ami et son « bras droit », fut dépouillé de son titre de Vicaire Général.

Loin d'en rester là, le prélat voulut aussi lui supprimer la Cure de la Paroisse du Mouillage... N'ayant pas de motif plausible, il demanda au Ministre de mettre à la retraite six de ses prêtres, qui avaient plus de 25 ans de service. L'Abbé Cudennec faisait partie du « lot » !

Le Ministre refusa.

L'Evêque, alors, le menaça « d'interdiction », à la suite de quoi l'Abbé Cudennec donna sa démission, et partit en France... A moitié satisfait, Monseigneur Carméné souhaitait qu'il prît, de plus, l'engagement de ne plus revenir à la Martinique. Il ne l'obtint pas.

Pendant ce temps, le Gouvernement, la population, la presse avaient pris parti pour « l'exilé ».

Le Ministre des Colonies fit écrire à l'Evêque qu'il cessait tout rapport avec lui, et ne lui enverrait plus de prêtres pour occuper les postes vacants... ce qui le mit dans un grand embarras.

Il écrivit au Ministre : « Si cette incroyable tempête est soulevée à cause de moi, jetez-moi à la mer afin que la Paix soit rendue à mon troupeau... et si vous me refusez les moyens indispensables pour remplir ma Mission, je n'ai plus qu'à me démettre de ma charge pastorale »... ♦

Par Emel

## Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



**L**es plans de l'architecte Isnard, réalisateur de la « Basilique » du Sacré-Cœur à Pointe-à-Pitre et de l'église de Gourbeyre sont présentés. Le projet prévoit d'étendre la nef jusqu'au clocher, pour l'instant hors de l'église, et d'édifier un transept avec une lanterne à la croisée.

Les travaux débutent en 1951, après l'obtention du permis de construire revêtu de la signature du maire, M. Hatchi, le 18 octobre, on ouvre le demi-cercle qui fermait le haut de la vieille église, sans toucher à l'autel presque contre le mur et on démolit l'ancienne sacristie.

En 1952, les travaux battent leur plein au milieu de l'enthousiasme général de la population. Lors d'une nouvelle visite de l'évêque à l'église, le curé écrit : « Tout le monde a envie de voir le travail aboutir », et il ajoute : « La paroisse perd l'habitude des enterrements, personne ne veut plus mourir. Passe encore les enterrements, mais, fait plus grave et plus alarmant, les cœurs sont également en chômage : personne ne veut plus se marier : 46 mariages en 1949, 14 en 1952 ». Où sont les 94 de 1925 ?

Il note la vitalité de la confrérie du Sacré-Cœur, dont les « vénérables dames » qui la composent sont des modèles de piété... et signale la création, pour les messieurs, de la confrérie du Saint-Sacrement, dans laquelle, à défaut du nombre, on trouve la qualité.

En 1953 et 1954 les travaux se poursuivent. De temps à autre une kermesse ; un théâtre, une loterie, un concert spirituel, une distribution d'enveloppes à garnir et l'ouverture d'un Livre d'Or viennent maintenir le moral et surtout alimenter la caisse. La municipalité s'intéresse à l'œuvre : c'est elle, notamment, qui fait effectuer en 1956 le carrelage de l'allée centrale, tout en participant, par ailleurs, aux grosses dépenses.

Des appels directs à la collaboration des travailleurs bénévoles pour un coup de main occasionnel ou la fourniture de sable sont lancés périodiquement et entendus. ◆

## LA VIE AU PRIEURÉ



Le mois de février fut paisible au prieuré ND de la Délivrande. Les bancs des écoliers ne furent pas occupés bien longtemps en raison des vacances.

Pendant le carnaval, comme de coutume nos chapelles de Martinique et de Guadeloupe consacraient les premières heures de la journée à l'adoration. Elles furent comblées pour la cérémonie du

mercredi des Cendres.

En Martinique, le père Quigley continue patiemment de préparer le décorum du chœur. En Guadeloupe, l'aménagement de l'appartement des pères occupa plusieurs heures pour un certain nombre de fidèles. Courant mars, la salle de conférence sera opérationnelle pour d'intéressants topes à venir.

Les patronages et réunions des Amis de Saint Jean Bosco continuent de rassembler régulièrement au prieuré Notre Dame de la Délivrande les jeunes de la chapelle : avis aux jeunes, vous êtes tous bienvenus ! (dates de rdv en dernière pages)

Quant aux adultes, un certain nombre se sont rassemblés le 21 pour une belle journée de promenade dans le sud-est ; promenade qui en appelle beaucoup d'autres... RDV le samedi 14 mars pour la prochaine !



## Le Saint du mois

**C**'est le 26 décembre 1751 en Tchécoslovaquie que naquit et fut baptisé Jean-Marie Hofbauer.

Il n'avait que six ans lorsqu'il perdit son père ; et sa mère l'éduqua pieusement. Il aimait, dès lors, à fréquenter les églises et son plus grand plaisir était de distribuer aux enfants plus pauvres les petites provisions qu'il se procurait.

De bonne heure, Dieu mit dans ce cœur si généreux le plus ardent désir d'être prêtre. Mais hélas, sa famille était pauvre, et il dut se résigner à apprendre le métier de boulanger.

Dom Georges Lambeck, abbé du monastère pour qui il travaillait, ne tarda pas à découvrir la vertu et les secrets désirs de son ouvrier ; il le fit étudier et, tout en continuant son métier, Jean-Marie put en quatre ans achever ses études de latin ; mais la mort de son bienfaiteur mit fin à ses études, et Jean-Marie résolut de suivre son attrait pour la solitude.

Ce fut à cette époque qu'il fit deux fois le pèlerinage à Rome. A la fin du second voyage, vers l'automne de 1782, il vint à Tivoli, où il sollicita de l'évêque l'autorisation de mener la vie érémitique dans son diocèse ; c'est à cette occasion que le serviteur de Dieu reçut le nom de Clément-Marie.

Cependant, avec l'âge, sa vocation au sacerdoce devenait irrésistible ; il reprit après quelques mois le chemin de Vienne, où la Providence

lui ménagea les moyens de faire ses études théologiques à l'Université.

Mais il s'aperçut vite que la doctrine des professeurs était entachée des erreurs de Luther et repartit à Rome. En arrivant dans la Ville Eternelle, il décida de se rendre le lendemain à l'église dont la cloche retentirait la première à son oreille.

Lorsqu'il y entra, les religieux faisaient en commun la méditation ; leur attitude recueillie toucha son âme, et en sortant, il demanda à un enfant quels étaient ces religieux :

- Ce sont, dit-il, les prêtres du Très-Saint-Rédempteur, et vous, ajouta-t-il, vous serez avec eux.

Ces paroles impressionnèrent vivement le pèlerin. Sans hésiter, il se rend auprès du supérieur et l'interroge respectueusement sur la règle et le but de cette Congrégation.

Poussé par une inspiration divine, le supérieur lui offre de le recevoir. Clément-Marie avait trouvé sa voie. La volonté de Dieu était manifeste, il accepte avec reconnaissance.

Il prit l'habit religieux le 24 octobre 1784 ; l'année suivante, il était admis aux vœux et était ordonné prêtre.

Peu après, en 1785, ses supérieurs l'envoyèrent avec quelques compagnons à Varsovie. Cependant, malgré l'état social et religieux épouvantable de la Pologne, le missionnaire ne perdit pas courage.

Un jour que sa pauvre commu-

nauté manquait de pain, le P. Hofbauer courut à l'église et pria longtemps ; tout à coup, montant doucement au tabernacle, il frappe à la porte en disant : « Seigneur, aidez-nous, s'il vous plaît, il est temps ! » Presque aussitôt un inconnu apporta des secours. Plusieurs fois Dieu lui vint aussi miraculeusement en aide ; il en profita pour étendre ses œuvres.

Clément créa des établissements pour les petites filles et les garçons abandonnés et quêta pour eux au prix de toutes les humiliations.

Rencontrant un jour des joueurs, il leur demanda l'aumône. L'un d'eux entra en fureur et lui cracha au visage. Le serviteur de Dieu s'essuya, puis, s'adressant avec calme à son insulteur :

- Cela, dit-il, était

pour moi ; mais, maintenant, s'il vous plaît, quelque chose pour mes pauvres orphelins.

Cette douceur et cette humilité désarmèrent le furieux, qui lui fit une large aumône, et se convertit.

Expulsé de la Pologne par les impies jaloux de son influence vers la fin de 1808, il dut partir pour Vienne.

Il serait difficile de dépeindre sa

charité et sa sollicitude pour les âmes tellement il se donnait pour convertir les pécheurs.

Un jour on vint le prier de rendre visite à un homme gravement malade qui ne s'était pas approché des sacre-

ments depuis plus de vingt ans et qui refusait de voir le prêtre tout en proférant d'horribles blasphèmes. A sa vue, celui-ci entra en fureur et vomit un torrent d'injures.

- Va-t'en ! Va-t'en ! lui cria-t-il.

Le Saint feignit alors de partir, mais il s'arrêta au seuil de la porte. Le mourant s'en aperçut et, recueillant ce qui lui restait de forces, il s'écria :

- Va-t'en ! Laisse-moi la paix !

Alors, se tournant vers lui et d'un ton résolu et sévère, le Père lui dit :

- Non ! Je ne partirai pas, vous allez mourir et je veux voir comment meurt un damné !

A ces paroles qui semblaient inspirées du ciel, le mourant éclata en sanglots, consentit à se réconcilier avec Dieu et expira entre les bras du missionnaire.

Epuisé par tant de travaux, il rendit sa belle âme à Dieu le 15 mars 1820. ◆

**Père Quigley**



**St Clément-Marie  
Hofbauer  
Fête le 15 mars**

## Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie  
Reine des Cœurs  
☞ *Vendredi 6 mars*  
☞ *Vendredi 8 mai*
- ◆ Cours de doctrine pour  
adultes (de 17h45 à  
18h15 à la chapelle).  
☞ *Mardi 3, 10, 17 et 24*  
*mars*
- ◆ Patronage  
(14h30-17h30 au prieuré)  
☞ *Samedi 7 et 21 mars*
- ◆ Amis de st Jean Bosco  
(17h-19h30 au prieuré)  
☞ *Mercredi 25 mars*

Nos prochains rendez-vous.  
Venez-y nombreux !

## Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- SEMAINE SAINTE 2015**
- ☞ **Samedi 28 mars**  
à Matoury
  - ☞ **Dimanche 29 mars**  
9h30 à Matoury
  - ☞ **Lundi, Mardi et Mercredi**  
à Cayenne
  - ☞ **Jeudi Saint**  
17h à Matoury
  - ☞ **Vendredi**  
17h à Matoury
  - ☞ **Samedi Saint**  
22h à Matoury
  - ☞ **Dimanche 5 avril**  
9h30 à Cayenne

## Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la  
Compagnie de Marie  
Reine des Cœurs  
à 17h30 à la chapelle  
☞ *Vendredi 6 mars*  
☞ *Vendredi 8 mai*

## Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

### Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle  
N. D. de la  
Délivrande

64, rue Moreau-de-  
Jonnès

97200 Fort-de-France  
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)  
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45  
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

### Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

### Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle  
N. D. de  
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy  
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 8h30 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30  
**vendredi** à 18h00  
**samedi** à 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : samedi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : vendredi soir et samedi après-midi
- ◆ **Permanence** : le samedi de 8h00 à 12h00  
le lundi de 7h15 à 12h00